

Assurance téléphone mobile et tablette /

Votre assurance en bref

Tout ce qu'il faut savoir sur notre offre d'assurance.

Obligation d'informer de l'intermédiaire conformément à l'art. 45 LSA	Concernant le produit d'assurance susmentionné, la société Swisscom (Suisse) SA, Alte Tiefenaustrasse 6, 3048 Worblaufen, est l'intermédiaire partenaire d'AXA Assurances SA, dont le siège se trouve à Winterthur. Elle a conclu une convention de coopération avec AXA Assurances SA et recevra de cette dernière une rémunération pour chaque contrat d'assurance transmis. AXA Assurances SA répond des erreurs, négligences et renseignements inexacts en rapport avec la présente assurance. Les données nécessaires à la conclusion de cette assurance sont mises à la disposition d'AXA Assurances SA, détentrice du fichier. AXA Assurances SA vous informera de l'utilisation exacte des données. Les accords ou promesses de Swisscom (Suisse) SA ne sont contraignants pour AXA Assurances SA que s'ils ont été confirmés par cette dernière sous forme écrite.
Qui est l'assureur?	AXA Assurances SA, General-Guisan-Strasse 40, 8401 Winterthur, ci-après «AXA», société anonyme filiale du Groupe AXA sise à Winterthur (www.axa.ch).
Qui est l'intermédiaire partenaire?	Swisscom (Suisse) SA, Alte Tiefenaustrasse 6, 3048 Worblaufen, ci-après Swisscom.
Où et quand l'assurance peut-elle être conclue?	L'assurance peut être conclue à l'achat d'un téléphone mobile ou d'une tablette auprès des canaux de distribution de Swisscom (Suisse) SA suivants: <ul style="list-style-type: none">• les points de vente Swisscom répertoriés par le Shop Locator• la boutique en ligne Swisscom (www.swisscom.com)• la hotline Swisscom
Qui est le preneur d'assurance?	Pour les téléphones mobiles: Le preneur d'assurance est l'acheteur / le propriétaire enregistré du téléphone mobile acquis auprès de Swisscom (Suisse) SA et utilisé avec un numéro de mobile suisse (préfixe +41). Pour les tablettes: Le preneur d'assurance, domicilié en Suisse, est l'acheteur / le propriétaire enregistré de la tablette acquise auprès de Swisscom (Suisse) SA.
Quelles choses peuvent être assurées?	Est assuré(e) le téléphone mobile / la tablette enregistré(e) auprès d'AXA qui a été acheté(e) via un canal de distribution de Swisscom et pour lequel / laquelle l'assurance correspondante a été souscrite (point A 1.1 CGA).
Quels risques peuvent être assurés?	Le téléphone mobile / la tablette est assuré(e) contre l'endommagement et l'utilisation abusive après un vol (point A 2.1 + A 2.2 CGA).
Quelles sont les prestations assurées?	Le téléphone mobile / la tablette est assuré(e) à sa valeur à neuf, au maximum au prix catalogue de Swisscom, qui est toutefois limité à 1500 CHF. Toute utilisation abusive après un vol est assurée jusqu'à concurrence de 1500 CHF. Vous trouverez des précisions sur l'étendue de la couverture et sur les exclusions dans les conditions générales d'assurance (CGA) ci-après.
Où l'assurance est-elle valable?	L'assurance est valable dans le monde entier (point A 3.1 CGA).
Quelles sont les dispositions	La prime est payée lors de la conclusion de l'assurance et de l'achat du

relatives au paiement de la prime?	téléphone mobile / de la tablette auprès de Swisscom (point B 3.1 CGA).
Quelles sont les autres obligations du preneur d'assurance?	<p>Le preneur d'assurance doit notamment:</p> <ul style="list-style-type: none">• protéger le téléphone mobile / la tablette assuré(e) (point B 6.1 CGA);• en cas de sinistre, se rendre avec son téléphone mobile / sa tablette endommagé(e) dans un point de vente de Swisscom, qui se chargera de traiter le sinistre (cas de garantie / remplacement / réparation) (point B 4.1.1 CGA);• prévenir immédiatement la police en cas de vol (point B 4.2 CGA) et faire bloquer la carte SIM dans un délai de 48 heures;• aviser immédiatement AXA si l'utilisation abusive de l'appareil entraîne des frais dont l'assuré a connaissance (point B 4.2.3 CGA).
Quand débute et quand prend fin la couverture d'assurance/le contrat?	<p>La couverture d'assurance prend effet à la date indiquée sur le contrat d'achat (point B 2.1 CGA).</p> <p>Le contrat est conclu pour une durée de 24 mois; il s'éteint automatiquement à son échéance et ne peut pas être prolongé (point B 2.2 CGA).</p>
Quelles données sont mises à la disposition d'AXA et utilisées par cette dernière?	<p>Les données suivantes sont transmises à AXA lors de l'ébauche du contrat et de son exécution:</p> <ul style="list-style-type: none">• données relatives au client (formule d'appel, nom, prénom, adresse, lieu de domicile, numéro d'appel du téléphone mobile, marque de l'appareil, numéro IMEI, date d'achat, prix de l'appareil), enregistrées dans des fichiers clients électroniques;• données relatives au risque assuré, enregistrées sous forme électronique;• données relatives au contrat (durée du contrat, risques et prestations assurés, etc.);• données relatives au paiement, enregistrées dans des banques de données d'encaissement;• données relatives à d'éventuels sinistres (déclarations de sinistres, rapports de clarification, justificatifs de factures, etc.), classées dans des dossiers de sinistres physiques et enregistrées dans des systèmes électroniques de gestion des sinistres.
Important	<p>Si nécessaire, les données sont communiquées à des tiers concernés, notamment aux autres assureurs, aux créanciers gagistes, aux autorités, aux avocats et aux experts externes. Ces données peuvent également être transmises à des fins de détection ou de prévention d'une fraude à l'assurance.</p> <p>Les sociétés du Groupe AXA opérant en Suisse et dans la Principauté de Liechtenstein s'accordent, à des fins de simplification administrative et de marketing (en vue de proposer aux clients une offre de produits et de services optimale), un droit d'accès mutuel aux données de base des clients (à des fins d'identification des clients) et aux données de base des contrats (à l'exclusion des données relatives aux propositions et aux sinistres) ainsi qu'aux profils clients établis.</p>
	<p>Vous trouverez de plus amples informations dans les conditions générales d'assurance (CGA).</p>